

# Procès-verbal de l'assemblée sectorielle Ovin-Caprin du 01-07-2021

## I. Identification du document :

Type de document	<b>PV</b>
Titre du document	<b>PV de l'Assemblée sectorielle -version définitive</b>
Responsable de la préparation du document	<b>Christel Daniaux - Françoise Bélanger</b>
Date de publication	<b>04/11/2021</b>

## II. Lancement du Réseau Ovin-Caprin

L'Assemblée Sectorielle ovine et caprine est précédée de la soirée de lancement du Réseau Ovin-Caprin : lors de la soirée, les 7 structures partenaires ont présenté les services qu'elles pouvaient offrir aux éleveurs. La vidéo annonce est également diffusée.

Toutes ces informations sont reprises sur le nouveau site web [www.reseau-ovin-caprin.be](http://www.reseau-ovin-caprin.be), ainsi que dans une brochure, téléchargeable sur le site web et mise à disposition des éleveurs lors des événements à venir.

Le webinaire de lancement du Réseau Ovin-Caprin est disponible dans son intégralité sur le web : <https://www.youtube.com/watch?v=R5PiJX9Em3c>

### Questions-réponses lors du webinaire

**Q :** Faudra-t-il payer des cotisations supplémentaires pour bénéficier des services du Réseau ?

R. Non, il s'agit de montrer les différentes structures existantes et l'ensemble des services disponibles.

**Q :** Est-ce que vous allez proposer des achats groupés de matériel, d'aliments ?

R. Non, ce n'est pas l'objet pour le moment.

**Q :** A part une porte d'entrée commune, quelle est la plus-value du regroupement des services, en termes, par exemple, de nouveaux services et, surtout, de cohérence entre les démarches administratives obligatoires ? Ce réseau permettra-t-il qu'il n'y ait plus qu'une seule publication de l'inventaire, au niveau régional mais aussi fédéral ?

R. Ce réseau est une porte d'entrée qui est déjà une plus-value. Cela permettra de mieux collaborer entre les différents services, afin qu'ils correspondent mieux aux attentes des éleveurs.

Réponse de François Claine, ARSIA :

A l'heure actuelle, le réseau a pour objectif de regrouper les compétences de chaque structure et de créer davantage de liens entre les services existants. De nouveaux services « collaboratifs » se développeront à terme pour l'ensemble



des producteurs. En ce qui concerne les réponses aux exigences administratives régionales comme fédérales, elles pourront être facilitées, notamment par le développement d'outils informatiques développées communément afin d'éviter les surcharges administratives.

**Q :** Agrinew fait-il aussi l'abattage ?

**R :** Non, c'est seulement la découpe, la transformation et le conditionnement.

**Q :** Pourrions-nous réfléchir à une filière ?

**R :** Des filières sont déjà existantes mais un contact peut être pris avec certains partenaires du réseau pour appuyer dans cette démarche.

**Q :** Quelle est la tarification des conseillers du Réseau ? Pouvez-être plus clair sur quels services à quelles conditions.

**R :** La brochure, plus complète et disponible sur le site internet, détaille quels services sont gratuits ou payants.

**Q :** Vers quel abattoir se diriger depuis que celui de Charleroi est fermé ?

**R :** L'abattoir de Ciney reprendra une partie du volume abattu à Charleroi et il sera ouvert à tous.

**Q :** Y aura-t-il une plateforme commune regroupant les différents acteurs ?

Chaque structure conserve son identité. L'objectif est d'avoir cette plate-forme avec son site internet et les différentes coordonnées de chaque structure.

**Q :** Y aura-t-il un n° de téléphone unique ou une adresse précise ?

Non il n'y aura pas de n° de téléphone unique. Toutes les infos sont reprises sur le site et sur la brochure. Chacun ayant sa spécificité pourra répondre en fonction des attentes de l'éleveur ou communiquer les coordonnées d'une autre structure.

**Q :** J'ai assisté à une formation pour utiliser Cerise pour les bovins à l'Arsia, mais rien actuellement pour les ovins ?

**R :** Actuellement, Cerise est orienté par son design et les éléments qu'il comporte vers les troupeaux bovins. Nicolas Hanocq, Elevéo, cite le développement en cours d'un outil informatique spécifique en collaboration avec l'ARSIA : Paddoc, pour Portail administratif de données ovines et caprines. On voit souvent Paddoc comme un équivalent de Cerise ovin, capable d'offrir les mêmes possibilités à savoir la gestion des stocks des boucles, l'encodage des naissances, ... Un travail sera réalisé pour l'importation des différents registres et pouvoir communiquer sur les inventaires.

**Q :** Je voudrais lancer un projet caprins production de lait et transformation, ainsi qu'un projet pédagogique en activité annexe. A qui est-ce le mieux de m'adresser pour aider à monter et lancer mon projet ?

Un contact peut être pris avec Elevéo qui pourra répondre à l'éleveuse grâce à des outils existants (pour simuler l'ensemble des charges et recettes). Diversiform peut être complémentaire pour le volet de la transformation. Si des questions sur les machines à traire sont à poser, le Comité du Lait pourra également la renseigner.

Pour écouler les animaux, le Collège des Producteurs et Biowallonie pourront la renseigner. Pour les questions de santé, l'Arsia pourra aider.

**Q :** Est-ce qu'il y aura aussi une plateforme d'échange entre éleveurs afin de pouvoir échanger informellement entre nous, mais aussi pour aider les mises en contact pour de l'écopâturage, ou avec les tondeurs... ?

**R :** le projet d'une plateforme d'échange entre éleveurs n'est pas envisagé pour le moment mais peut être réfléchi. Pour une plateforme pour les demandes comme l'écopâturage, etc..., au niveau du Collège des Producteurs, ce projet



verra le jour (élargi à toute recherche d'ovins pour le pâturage). Rien n'est actuellement prévu pour la tonte mais cette demande peut être réfléchi.

**Q :** La cotisation de l'Afsca est jugée excessive par rapport aux bovins. En Wallonie, pour obtenir la prime couplée ovine, il faut détenir minimum 30 brebis. A partir de quand devient-on donc professionnel ?

**R :** La cotisation Afsca est identique pour chaque éleveur possédant plus de 10 brebis de plus de 6 mois. La demande de perception de cette cotisation arrive automatiquement via la déclaration Sanitel faite à l'Arsia, obligatoire pour tout détenteur.

Il n'y a pas de lien entre l'Afsca qui est fédérale et la prime couplée à la brebis (PAC) de la Région wallonne. La Flandre n'a pas de prime couplée à la brebis.

Les structures n'ont pas de levier d'actions à apporter à cette problématique.

**Q :** un participant signale qu'une brebis de réforme n'a pas été abattue car elle était trop maigre.

**R :** Il y a certainement un problème si elle n'a pas été mise à la consommation. Le directeur de l'abattoir et le vétérinaire pourront donner leur avis.

### III. Désignation du président de séance et validation du PV de l'AS précédente

L'ordre du jour est approuvé.

Le PV de la dernière assemblée sectorielle sur le thème du loup est approuvé.

### IV. Actualités ovines et caprines

➤ Le **label Prix Juste** permet d'assurer une rémunération correcte au producteur. 4 axes :

- Le respect des coûts de production
- L'indépendance des producteurs
- La transparence et la durée des engagements
- Les groupes de producteurs.

Ce label, créé en 2018, a été octroyé à 620 producteurs, pour 200 produits concernés ; 25% des dossiers certifiés prix juste concernent des produits certifiés bio.

Actuellement, aucun produit ovine ni caprin n'est certifié Prix Juste alors que l'ensemble des autres secteurs de production présentent des produits Prix Juste. Il serait porteur pour les producteurs ovins et caprins de s'intéresser à ce label.

➤ Le **site [www.celagri.be](http://www.celagri.be)** est un réseau de plus de 200 experts et scientifiques du monde agricole wallon qui collaborent pour répondre aux inquiétudes de la société.

Ce site compte 1500 visiteurs par mois et 49 000 pages vues. 560 personnes sont abonnées à la newsletter mensuelle et 1 140 à facebook. La presse s'intéresse également à ce site.

Pour le secteur ovine, plusieurs thèmes ont été développés, dont dernièrement :

- La production d'agneaux et l'élevage ovine en Wallonie
- Le pâturage hivernal
- Le mouton, acteur de la transition agroécologique
- En balade, 4 gestes à éviter avec les animaux en prairie.



Le dossier relatif à l'élevage ovin a fait l'objet d'un communiqué de presse à Pâques sur le thème « Idées reçues sur l'agneau de Pâques et l'élevage de moutons » (reportage JT – RTL Info et 7Dimanche (Sudinfo.be).

- Le [site www.easy-agri.com](http://www.easy-agri.com), créée en 2017, permet de vendre ou acheter des animaux de rente (bovins, ovins, volailles, porcs,...). Le nombre d'utilisateurs est passé de 850 mi-2017 à 9900 aujourd'hui. La croissance est forte et appréciée, ce qui prouve que ce site remplace effectivement le site « 2<sup>ème</sup> main » pour la vente d'animaux de rente.
- L'**observatoire des filières agricoles** a été initié suite à la crise sanitaire, il y a une année. Des données chiffrées relatives aux filières sont régulièrement publiées sur <http://filagri.be/actualites/covid-19-observatoire-des-filières/>. Un appel est lancé aux éleveurs afin qu'ils relient les infos au Collège des Producteurs.
- Le [site www.filagri.be](http://www.filagri.be) reprend les plans de développement des filières, observatoire des filières agricoles, chiffres-clés par secteurs, actualités agricoles des secteurs, publications et réunions du Collège des Producteurs. Un ABC législatif spécifique aux secteurs ovin et caprin est également disponible sur ce site.
- Le **Plan stratégique de développement du secteur ovin** a planifié des objectifs à horizon 10 ans (2019 ⇒ 2029). Les actions majeures de ce Plan visent l'installation, la formation, l'enseignement et sensibilisation, le lien avec les grandes cultures, l'encadrement technique, la promotion.  
Jusqu'à présent, les trajectoires de développement sont favorables et en phase avec les objectifs du Plan : vers plus de données pour piloter le développement, vers plus de formations, vers plus d'encadrement, vers plus de filières et vers plus d'ovins dans les cultures.  
Une première révision de ce Plan sera envisagée courant 2022. Un participant demande que la question des abattoirs puisse être intégrée dans cette phase de révision, les abattoirs étant aujourd'hui absent des actions du Plan Stratégique. Il est répondu qu'en parallèle des actions portées par le Plan Stratégique, le Collège des Producteurs a dernièrement sollicité l'octroi de lignes budgétaires publiques pour l'équipement ovin de certains abattoirs.
- **La Commission Filière Ovine** est composée des 4 représentants au Collège des Producteurs mais aussi des représentants au Fonds Sanitaire Ovin, de représentants de différentes filières ovines, des acteurs de l'encadrement, des syndicats et d'un représentant de l'Aweoc. La Commission porte des travaux relatifs au Plan stratégique de développement, à la position du secteur dans le cadre de la PAC 2023, à l'avis sur les cotisations APAQW, aux avis demandés par le Fonds Sanitaire, etc. Trois réunions de travail se sont tenues en 2021.
- **Les grandes lignes directrices de la prochaine PAC 2023** sont présentées. Le budget de la future PAC sera inférieur au budget actuel de 13 % pour la Wallonie, avec un raboutage plus conséquent du premier pilier. Les Plans Stratégiques de la Wallonie et de la Flandre ne sont pas encore établis ; peu de choses sont donc connues à l'heure actuelle. Parmi les quelques certitudes :
  - La notion de « nombre de référence » pour la prime couplée ovine disparaîtra. Cela correspond par ailleurs à une demande forte du secteur depuis 2015 ;
  - L'aide à l'installation et à l'investissement sera accessible aux agriculteurs en activité complémentaire, également une attente des secteurs ovin et caprin. L'accessibilité à cette aide s'appuiera probablement sur la notion de Production Brute Standard (PBS), avec un minimum de 12.500 € de PBS, soit environ minimum 85 ovins ou minimum 28 caprins. Une note de travail a été transmise par le



Collège des Producteurs pour faire savoir que cette notion de PBS ne convient pas pour les producteurs-transformateurs fromagers.

La Commission Filière Ovine a développé une position du secteur relative au soutien qu'il nécessite dans le cadre de la prochaine PAC, ce soutien devant s'articuler autour :

- D'un soutien couplé fort à l'ovine, avec un montant individuel se rapprochant du montant actuel, soit une revalorisation de la part de l'enveloppe du soutien couplé dédiée à l'élevage ovine
- De l'absence de lien entre les primes (prime couplée ou éco-régime herbe) et la charge animale. Il a été par ailleurs démontré que certaines exploitations ovines présentent une autonomie fourragère très élevée malgré une charge animale très élevée, ceci s'expliquant par une proportion conséquente de l'apport alimentaire par le pâturage chez autrui (jusqu'à 80 %)
- De la mise en place d'un éco-régime « service environnemental de l'ovine » valorisant le pâturage chez autrui, par exemple à travers une notion de nombre de « brebis jours »
- De pouvoir réfléchir à une prime couplée à la chèvre, seul ruminant d'élevage aujourd'hui exclu du soutien couplé

Par ailleurs, dans le cadre des discussions « PAC 2023 » (MAEC) et en marge de ces dernières, le Collège des Producteurs a demandé la possibilité de pouvoir pâturer les tournières enherbées : « Autorisation du pâturage ovine des tournières enherbées à partir du 16 juillet. Un pâturage hivernal, au-delà du 15 octobre, serait également pertinent dans le contexte des pratiques ovines »

- La **cotisation au Fonds Sanitaire** : modification des modalités de perception :
  - Jusqu'ici : invitation à payer 2020 en novembre-décembre sur base du recensement 2019 à renvoyer pour le 15 janvier 2020
  - 2021 : invitation à payer 2021 en juin sur base du recensement 2020 à renvoyer pour le 15 janvier 2021
  - 2022 : invitation à payer 2022 en avril sur base du recensement 2021 à renvoyer pour le 15 janvier 2022
  - 2023 : invitation à payer 2023 en mars sur base du recensement 2022 à renvoyer pour le 15 janvier 2023
- La **cotisation au Fond de Promotion** (APAQW), identique depuis 1995, est aujourd'hui de 0.20 €/animal abattu en abattoir wallon. Une révision de cette cotisation est prévue. La Commission Filière Ovine s'est positionnée pour une meilleure équité de cette cotisation, à travers une perception au niveau de la boucle animale et non plus en abattoir, avec un montant identique (0,2 €). A défaut, si cette proposition n'est pas faisable, le mode de perception actuel pourra être maintenu (abattoir) et la cotisation pourra être augmentée à 0.30€/animal abattu en abattoir. L'APAQW doit encore vérifier la faisabilité juridique d'une perception via la boucle auriculaire, de même qu'approfondir les avantages et inconvénients d'un tel changement du mode de perception.

La Commission Filière Ovine s'est également positionnée sur le type de morceaux à promouvoir, entre autres dans le cadre de la campagne « Coq de Cristal 2021 ». A ainsi été choisie la catégorie « ribs d'agneau » (à base de poitrine).
- **Actualités en matière de recherche et d'encadrement**
  - Deux projets de recherche portant sur le pâturage des cultures dérobées (et plus largement des cultures), DiverImpacts et Serveau, sont en cours et ce jusqu'en fin 2021. En parallèle de ces projets de recherche, on voit que la pratique a augmenté de façon exponentielle en Wallonie entre 2017 et 2020.
  - A l'initiative de la ministre du Bien-être Animal, un projet de recherche est en cours sur l'étude des alternatives à la mise à mort des jeunes mâles. Les chevreaux sont particulièrement visés par ce projet, tout comme les veaux et les poussins.



- Un groupe de travail « Coût du loup » a été mis en place par le DAEA. Il permettra entre autres de définir le coût de l'entretien d'une clôture anti-loup.
- Le CRAW désire développer des projets ovins. Suite à une concertation avec les acteurs ovins, ces projets porteront sur le bien-être au pâturage hivernal et le pâturage mixte ovin/bovin avec une vision « diversification territoriale ».

➤ **Les évènements à venir :**

- Le salon professionnel ovin Tech-Ovin se tiendra ces 8 -9 septembre à Bellac ; le Collège des Producteurs organisera un voyage à ce salon pour les éleveurs intéressés ;
- Le salon professionnel caprin Caprinov se tiendra ces 24-25 novembre à Niort ; le Collège des Producteurs organisera un voyage à ce salon pour les éleveurs intéressés ;
- Salon professionnel de l'autonomie fourragère le 23 septembre chez Marc Rémy
- Formation agricole continue (Cours C) : module « Initiation à l'élevage caprin » à l'automne 2021
- Ovinpiades 2021-2022, session lors du salon Agribex